

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT SOCIAL – PARCOURS DROIT SOCIAL COMPARE**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit social » parcours Droit social comparé.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
PORTA	Jérôme	PR	Séminaire Droit social européen
Membres du jury :			
AUZERO	Gilles	PR	Droit du travail approfondi
MARTIN	Philippe	DR	Séminaire Droits et libertés fondamentales
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
TOURNAUX	Sébastien	PR	Droit du travail approfondi
BADEL	Maryse	PR	Droit de la protection sociale approfondie
CHARBONNEAU	Alexandre	MCF	Séminaire Droit internationale du travail

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 3 octobre 2024

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG